



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

- 1** Ouverture de l'assemblée
- 2** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3** Modifications au calendrier des séances pour la séance du 8 octobre et du 12 novembre 2026
- 4** Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 5** Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance extraordinaire du conseil jusqu'à son adoption.